



Couleur menuiseries

Par Popodex

Bonjour,
Historiquement dans notre RC la couleur de nos menuiseries était chene clair, il y a quelques années nous avons voté en AG que les nouvelles couleurs menuiseries pour tout nouveau changement de menuiseries soit GRIS ou NOIR. Aujourd'hui un copropriétaire installe des menuiseries chene clair. Est-il contrevenant ?
On me dit que comme c'est la couleur historique, le chêne clair est encore possible.
Fallait-il faire une modif du RC, le vote pour le changement de couleur ne suffit pas ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sans modification du RC, il reste applicable, et donc le "chêne clair" reste autorisé.
C'est dommage de ne pas avoir mené la démarche jusqu'au bout, parce que là vous aurez pendant des décennies 3 couleurs possibles sur vos menuiseries.